

DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique\*: 040-214003139-20141124-2014\_G13-DE

Envoyé en préfecture, le 25/11/2014 - 14:48

Reçu en préfecture, le 25/11/2014 - 14:52

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

Date de convocation : 19/11/2014



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 novembre 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme COUFFIGNAL, MM. BRUEY, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA (a procuration pour Mme ULAMNN), Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

**Etaient excusés :** Mmes ULMANN (a donné procuration à M. TAUZIA), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance G  
Délibération n°13**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. LAMOTHE**

**Objet : Travaux Accessibilité Mairie – FIPHFP- CDG 40**

Comme vous le savez dès 2011, la Ville de TARTAS a engagé une réflexion sur le bâtiment mairie prenant en compte notamment l'accessibilité.

Après différentes études comme le bilan énergétique, des premiers travaux d'amélioration des locaux ont été réalisés au premier semestre 2012 pour un meilleur accueil des usagers mais aussi pour le bon fonctionnement des services administratifs.

Par délibération du 30 octobre 2012, suite à des réunions de travail avec les services du Centre de Gestion, décision a été prise de signer la convention d'adhésion auprès du CDG 40 pour le projet de mise en accessibilité de l'hôtel de ville et de solliciter l'accompagnement des services du FIPHFP ainsi que les meilleurs financements possibles.

En 2013 une réflexion conjointe des services municipaux et de la commission des travaux a été menée. Fin d'année 2013, décision a été prise de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du bâtiment abritant la mairie.

.../...

Identifiant unique\*: 040-214003139-20141124-2014\_G13-DE

Envoyé en préfecture, le 25/11/2014 - 14:48

Reçu en préfecture, le 25/11/2014 - 14:52



\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublique" (2017)

Dans le projet global, priorité a été définie de réaliser l'accessibilité à l'étage par un ascenseur pour les différents services municipaux et réunions de travail ou assemblées, tout en créant pour le personnel des locaux sanitaires. Un premier rendu nous amène à estimer une première tranche de travaux d'un montant de 180 000 € HT à 214 000 € HT, dont ascenseur et locaux sanitaires aux normes accessibilité.

Aussi, à partir de ces premiers éléments il convient de transmettre aujourd'hui aux services du FIPHFP du CDG, les études et documents permettant de confirmer la demande d'accompagnement sur ce projet et l'obtention des meilleurs financements possibles.

Des premiers crédits ont été inscrits au budget permettant de lancer l'opération qui s'étalerait de 2014 à 2015 et 2016.

Il est proposé à notre assemblée :

- de transmettre aux services du FIPHFP les études et documents du dossier
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents et pièces
- d'autoriser M. le Maire à lancer toutes procédures de commande publique.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DECIDE** de transmettre aux services du FIPHFP les études et documents du dossier.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents et pièces.

**AUTORISE** M. le Maire à lancer toutes procédures de commande publique.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES